

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE RÉSIDENCE MISSION 2018 / 2019  
Dans le cadre du  
Contrat local d'éducation artistique (C.L.É.A) des villes de Palaiseau et de Massy  
**MUTATION DES VILLES/CARTE SENSIBLE DU TERRITOIRE**

**THÉMATIQUE DE LA RÉSIDENCE MISSION**  
**Mots sans frontières**

**Commanditaires** : Ville de Palaiseau et Ville de Massy – Directions des affaires culturelles

**Candidats** : Artistes professionnels de l'oralité : slam, poésie, chanson, etc.

**Cadre de la résidence-mission**

Les villes de Massy et de Palaiseau en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et l'académie de Versailles ont souhaité s'engager dans la mise en œuvre d'un contrat local d'éducation artistique (CLÉA). Elles s'appuient pour cela sur la collaboration des structures culturelles du territoire. Cette dynamique s'inscrit dans un appel à candidatures pour trois résidences-mission d'artistes s'inscrivant dans les domaines de l'oralité et des arts visuels (dessin et arts de l'espace), agrémentés d'un parcours artistique et culturel pour les participants et plus largement les populations des deux communes.

Cet appel à candidature parmi les trois, concerne la résidence-mission d'un artiste ou d'un collectif, inscrite dans le champ artistique de l'oralité, et appelée à être mise en œuvre peu après la rentrée scolaire 2018. La résidence est intégrée aux projets artistiques et culturels développés par la direction des affaires culturelles des villes de Palaiseau et de Massy, copilotes de ce programme. Palaiseau et Massy sont deux communes limitrophes, souvent réunies par abus de langage, à cause du nom de la gare RER « Massy-Palaiseau ». Ces deux villes, situées en bordure du plateau de Saclay, territoire en devenir, partagent un projet politique commun au sein de la communauté d'agglomération Paris-Saclay depuis janvier 2016. Elles sont reliées par cet important trait d'union qu'est la gare RER, et se transforment ensemble. Pour les habitants des deux villes, il paraîtra intéressant d'interroger les enjeux des métamorphoses urbaines qui redessinent ce territoire.

Les Villes de Palaiseau et Massy sont attentives à faire progresser la sensibilisation des habitants aux mutations du cadre urbain, en œuvrant auprès de tous les publics et notamment en milieu scolaire, aux côtés de nombreux acteurs de terrain : artistes, équipes des services municipaux et structures associatives d'animation de la vie locale, sociales et culturelles, inspecteur et conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale, chefs d'établissements scolaires, enseignants. Impulser puis coordonner l'implication de tous ces partenaires, représentera un solide levier d'action, pour réussir la mise en œuvre d'une démarche d'éducation artistique à l'échelle du territoire.

Dans cette perspective, la ville de Palaiseau souhaite inviter les habitants à s'interroger sur la notion de frontières, la façon dont on en parle, dont ils les perçoivent, les traversent ou les vivent...

En effet, la notion de frontières, dans son acception la plus large, fait partie des préoccupations et questionnements de chacun, au quotidien et dans l'actualité.

Dès l'enfance, chacun évolue dans un environnement urbain intimement lié à sa famille, son milieu social et culturel, son lieu d'habitation, ses relations amicales, ses loisirs, etc. qui définissent ensemble les contours de son univers (géographique, humain, et symbolique). Des limites plus ou moins souples qui ne cessent, au fil du temps et de la vie, de s'étendre, de se ramifier, de s'enraciner.

La mission de l'artiste ou collectif d'artistes sera d'accompagner les habitants, en particulier les enfants et les adolescents, au travers la rencontre, la réflexion et l'échange autour de cette notion de frontières. Et ce à partir de l'évocation de ce qu'ils ressentent, perçoivent, partagent de la ville : Une invitation à parcourir ensemble un bout de chemin en faisant résonner les mots, exprimer les désirs d'horizons et construire la ville ensemble. Ces expériences artistiques partagées autour des paroles récoltées donneront à chacun la capacité de franchir des frontières ou de trouver les passages vers ce qui nous touche et nous concerne tous en tant que citoyens encore en herbe, ou adultes responsables.

## Définition de la résidence-mission

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants, de jeunes voire d'adultes. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion des œuvres déjà accomplies et disponibles.

La résidence-mission diffère d'une résidence de création car il n'y a ni enjeu de production propre à l'artiste ni commande d'œuvre.

Pour autant, le projet n'exclut pas la possibilité de produire des œuvres dans le cadre de la démarche spécifique proposée par le CLÉA avec les publics des structures partenaires du projet.

Pour l'artiste ou collectif d'artistes résident, il s'agit plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative expérimentale donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur :

Des formes d'interventions ou d'actions très variées ;

Des parcours de spectateurs construits à partir de propositions de l'artiste ou du collectif d'artistes en lien avec les structures de diffusion du territoire ;

La production d'une trace pouvant être conservée par les acteurs du CLÉA ou perdurer au-delà des limites de l'action ;

Des actions de formation à destination des professionnels du territoire.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes issues des services municipaux de l'éducation, de la jeunesse, des espaces de proximité, des associations, des établissements scolaires tous degrés confondus, intervenant sur le territoire et désireuses de s'inscrire dans ce projet. Elles sont aussi préparées en lien étroit avec les équipes des structures culturelles concernées par le CLÉA.

Ces actions ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes, seuls, en groupe ou en famille, au côté des enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux impliqués, de participer à ces réflexions, d'expérimenter, de créer.

Ces actions peuvent avoir lieu au sein des établissements scolaires, maisons de quartiers, centres sociaux, accueils de loisirs, équipements culturels, maison des solidarités, ainsi que dans l'espace public et dans tout site qui paraîtra approprié à l'artiste ou au collectif d'artistes résident et à ses partenaires locaux.

L'artiste ou le collectif d'artistes prend appui sur la thématique pour définir les objectifs opérationnels de son projet et leurs modalités d'évaluation.

## Parcours artistique et culturel

L'artiste ou le collectif d'artistes résident aidera les DAC du territoire à élaborer un parcours artistique et culturel autour de la thématique de la résidence mission à destination des différents publics du territoire.

Ce parcours comprendra des sorties culturelles dans des lieux dédiés à la thématique de la résidence- mission, des rencontres avec d'autres artistes, des conférences, des ateliers etc... qui pourront être menés par d'autres artistes ou professionnels.

Il pourra proposer un choix d'œuvres appartenant à sa production ou à celui d'autres artistes de son champ dont il considère qu'elles participent à son projet de résidence-mission. Les partenaires s'engageront à en diffuser au minimum une durant la saison 2018/2019 dont le coût TTC sera à définir avec les villes d'accueil.

## Enjeux et objectifs

Le contrat local d'éducation artistique est à considérer comme une démarche de politique culturelle dont les résultats doivent irriguer les démarches actives des populations du territoire. Il doit laisser des traces, dans la durée, installer des processus d'intelligence collective qui feront sens pour chaque partenaire impliqué.

Les objectifs à la mise en place du CLÉA sont :

Permettre aux publics de percevoir les enjeux de questions de société à travers une expérience artistique et culturelle ; développer l'esprit critique par le biais de la discussion, l'analyse des ressentis, la perception des relations entre les membres d'un ensemble

Permettre au plus grand nombre d'appréhender la découverte des processus de création

Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle permettant aux publics d'appréhender l'acte artistique et comment il s'insère dans une réflexion plus globale sur la ville

Permettre au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale à travers la pratique artistique et de découverte des processus de création de l'artiste tout en explorant la transformation de leur ville, de leurs quartiers, les enjeux qui y sont liés et qui les concernent directement

Faire évoluer, par la création, l'image des lieux et renouveler ainsi leur attractivité

Aboutir à la production d'une trace significative liée au geste artistique

Mettre en évidence pour les publics l'existence d'un maillage de lieux ressources dans leur environnement proche notamment par la construction de parcours du spectateur

Contribuer au développement culturel et artistique du territoire local et à la réduction des inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ; contribuer au Parcours d'Education Artistique et Culturelle de l'élève

Impulser des projets inter-école et inter-établissement

## Déroulement

Au cours du premier mois de résidence, l'artiste ou le collectif d'artistes résident rencontre les différentes équipes qui le souhaitent. Il peut s'agir aussi bien de professionnels de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, de l'enfance et de la jeunesse. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique proposée et de partager avec lui leurs réalités et leurs projets, de construire les actions à mettre en place et de bâtir les parcours de spectateurs.

Ces rencontres peuvent prendre des formes variées afin d'éviter tout caractère répétitif et réunir différents types de professionnels (animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

Ces professionnels sont également invités à évoquer avec l'artiste ou le collectif d'artistes la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux publics qu'ils connaissent.

Un temps de formation et d'expérience est proposé aux équipes pédagogiques et aux divers professionnels dans le cadre du « Plan De Formation » de l'Académie de Versailles (janvier 2019, date et lieu restant à définir). Cette journée d'ateliers encadrés par les 3 artistes retenus pour résidences-mission du territoire a pour objectifs de leur faire vivre le projet comme les publics ciblés et de renforcer ainsi leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs.

Au cours des trois mois suivants se déroulent les actions programmées ensemble. Il s'agit de projets artistiques qui s'inscrivent dans le projet des structures impliquées et qui chercheront à le questionner, peut-être à le nourrir. Il s'agit de ces gestes artistiques évoqués précédemment et qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant la structure d'éducation, de loisirs ou à vocation sociale pour unité de référence.

Cette présence professionnelle est également conçue en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possible ainsi que des participants volontaires.

Tout au long de ces quatre mois, l'œuvre existante de l'artiste ou du collectif d'artistes et disponible à la diffusion est largement présentée sur le territoire. Les modes de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

Pilotage de la résidence-mission

Dans le cadre de ce CLÉA, les directions des affaires culturelles de Palaiseau et de Massy sont désignées copilotes de la résidence-mission. Elles ont pour mission de guider l'artiste ou le collectif d'artistes résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1<sup>ère</sup> phase de la résidence-mission) et d'aider à la réalisation des actions (2<sup>ème</sup> phase de la résidence-mission).

Elles souhaitent, pour ce faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures associatives et culturelles de son territoire et mettront en place pour cela un comité de suivi. La DAC Palaiseau gèrera plus spécifiquement les actions sur son territoire et la DAC Massy sur le sien, elles se verront régulièrement pour mettre en commun leur travail. La DAC de Palaiseau en assure le secrétariat général.

**Le Comité de pilotage** du CLÉA est constitué des représentants ou délégués des signataires du contrat, des DAC du territoire et des représentants des partenaires (Cf. annexe 1). Il valide les orientations générales du contrat et les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année et prend acte de son évaluation. Il se réunit une fois au lancement de la résidence-mission pour le choix des attributaires des résidences missions parmi une sélection du comité opérationnel, une fois pour validation du projet d'action et une fois à son terme pour son évaluation chaque fois en présence des artistes. Les DAC en assurent ensemble le secrétariat général.

#### Période et durée de la résidence

La période de résidence est prévue pour une durée de 4 mois se répartissant comme suit :

- Un mois d'appropriation du territoire, heures réparties entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 novembre 2018
- Une journée de formation des référents des groupes et des équipes pédagogiques, janvier 2019
- Trois mois pour la seconde phase de résidence, interventions pouvant s'étaler du 7 janvier au 5 mai 2019
- Une ou plusieurs restitutions des actions sont envisagées courant mai - juin 2019

#### Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence de la DRAC d'un montant de 12.000 € (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

En plus de la « valorisation en industrie » et des mises à disposition diverses, la ville de Palaiseau apporte son concours à l'allocation de résidence à hauteur de 6.000 € notamment par la diffusion de l'œuvre existante et disponible de l'artiste ou du collectif d'artistes.

L'artiste ou le collectif d'artistes retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission restent à sa charge. Il pourra bénéficier de la cantine municipale pour sa restauration.

Le règlement de cette allocation se fera en 2 versements :

50 % au démarrage de l'opération à la signature de la convention avec la ville de Palaiseau

50 % à l'issue de l'opération, sur attestation de service fait signée par la ville de Palaiseau sur avis du Comité de pilotage.

#### Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des structures culturelles et de l'artiste ou du collectif d'artistes accueilli sera signé avant le début de la résidence.

## Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes professionnel résidant en France.

L'artiste ou le collectif d'artistes candidat doit avoir à son actif une production artistique conséquente, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit en effet être en capacité de s'engager dans la durée pour 4 mois sur la résidence-mission (pas nécessairement en continu).

Il doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

Une note d'intention présentant les orientations du projet proposé. Elle prendra appui sur la thématique pour décliner des objectifs opérationnels

Un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques

Un dossier de présentation de la démarche de l'artiste ou le collectif d'artistes candidat et de sa production existante, ainsi que le calendrier de diffusion de ses œuvres

L'ensemble du dossier est à adresser pour le 25 mai 2018 au plus tard, 18h délai de rigueur par envoi électronique aux adresses suivantes :

carole.bannier@mairie-palaiseau.fr  
helene.thiebaut@mairie-palaiseau.fr  
jean-yves.sire@mairie-palaiseau.fr  
k.pommelet@mairie-massy.fr  
h.legoff@mairie-massy.fr  
p.kechrid@mairie-massy.fr  
p.oillier@mairie-massy.fr

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique. **Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.**

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Palaiseau  
Service des Affaires Culturelles- Projet CLÉA  
CS95315  
91 rue de Paris  
91125 Palaiseau cedex

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

## Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants de la ville de Palaiseau et de la DRAC Île-de-France. Trois candidats maximum par résidence missions seront sélectionnés et seront ensuite reçus par le comité de pilotage **le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 entre 9h et 19h**. Il est donc impératif que l'artiste ou le collectif d'artistes soit disponible à cette date (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Le résultat de la sélection est communiqué par courriel au plus tard le **7 juin 2018**.

Les différentes candidatures reçues seront examinées suivant les modalités qui leur paraîtront appropriées (cf. annexe 2, fiche d'évaluation des projets).

Pour plus d'informations

**Pour la ville de Palaiseau : Carole BANNIER 01 69 31 56 29/ Hélène THIEBAUT 01 69 31 56 36**

**Pour la ville de Massy : Hélène LE GOFF 01 69 75 42 63 / Karine POMMELET 01 69 75 42 76**

## **ANNEXE 1 : Composition du comité de pilotage**

### Le comité de pilotage

Un Comité de pilotage est constitué de représentants des signataires du contrat et des partenaires susceptibles de mobiliser des acteurs :

#### Pour l'État

Le directeur de la DRAC d'Île-de-France ou son représentant

La déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère technique du recteur ou son représentant

Le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ou son représentant

#### Pour les villes de Massy et de Palaiseau

Le maire ou les élus délégués représentant la collectivité dans le cadre du CLEA

La directrice des affaires culturelles et/ou son adjointe et les chargées de projet

Les responsables des services de l'éducation/enfance et de la jeunesse et vie sociale des quartiers et/ou de la vie locale ou deux de leurs représentants

La directrice relations aux citoyens de Massy

#### Pour les partenaires

Le directeur de l'urbanisme de Massy

Le directeur de la Société Paris Sud Aménagement

## ANNEXE 2 : Grille d'évaluation des projets

<b>Critères</b>	<b>Notation (sur 100)</b>
Respect de la thématique :	20
Intérêt et clarté du projet artistique présenté	20
Formes et qualité des propositions d'intervention :	20
Qualité et pertinence des propositions artistiques complémentaires	15
Expérience pédagogique de l'intervenant :	15
Pertinence de(s) trace(s) envisagée(s) :	10